

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES du 11,

PAR RICHARD PÈRE ET FILS,

Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	2 d. au-		27 pou.		
du mat.	dessus	76 deg.	9 lign.	N.-O.	Brouil.
de 0.			B. T.		
Midi..	6 d. au-	71 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
	dessus		9 lign.		
SOLEIL.					
Lever.	Midi vr.	Conch.		Phases.	Age.
6 h.	0 h.	4 h.			
54 min.	11 min.	55 min.		Premier quart.	14

Lyon, 11 novembre 1837.

M. LAFFITTE. — INGRAT ET RENÉGAT.

On parle toujours de l'ingratitude du peuple; on aime à le présenter comme un être mobile, fantastique, donnant l'affection sans calcul, la retirant sans motif, élevant le pavois des idoles qu'il brise dans un moment de folle ardeur. L'aristocratie a grand intérêt à propager cette opinion et à faire croire à tous que le peuple est ingrat; c'est le moyen d'attirer les courages, d'inquiéter les âmes timides et fortes qui prennent en main la défense des intérêts populaires. Cependant depuis 1830 nous avons vu de nombreux exemples d'ingratitude; de quel côté sont-ils venus? Est-ce de la cour ou de la rue? Est-ce le peuple ou le prince? Est-ce le peuple ou la cour qui a poussé Lafayette qui était plus que roi le 29 juillet, car il était dictateur? Est-ce le peuple ou la cour qui diffame Laffitte, l'environne de calomnies, combat sa candidature à la députation et triomphe de ses défaites? Est-ce le peuple qui l'accuse des maux qui ont pesé sur la patrie? Non, nous n'avons ni enthousiasme ni engouement pour les noms illustres; nous savons bien que les hommes les plus éminents peuvent faire de graves fautes, commettre des erreurs; nous savons bien que M. Laffitte, dont le caractère personnel est incontestable, n'a pas toujours eu comme homme politique des principes nettement arrêtés, qu'il est un de ces esprits timides qui, dans les questions fondamentales, attendent en quelque sorte les événements pour se décider; nous savons bien qu'il a plus d'une fois été de rudes atteintes aux principes démocratiques: qu'il en soit, nous avons toujours respecté ses vertus privées; nous n'avons jamais mis en doute dans notre parti la pureté de ses intentions; nous avons déploré sa confiance limitée et irréflectie dans une époque décisive, mais nos regrets n'ont pas été mêlés d'outrages; et le peuple aussi, quoique ses droits en 1830 aient été méconnus, n'a jamais regardé M. Laffitte comme devant en être responsable. C'est qu'il y a entre l'erreur et la mauvaïse foi un abîme; que l'homme désintéressé et qui n'exploite pas les événements à son profit, qui en est même froissé, est respecté pour tous les hommes consciencieux. Mais la cour, mais les ministres, mais les doctrinaires et leurs journaux ne s'occupent bien de toutes ces considérations! Plus un homme est élevé dans l'estime publique, et plus il leur paraît dangereux; plus un homme s'est montré soucieux de conserver ses opinions et de ne pas les sacrifier en échange de honneurs, de places, plus aussi il leur importe de le déshonorer. Si contre cet homme ne s'élèvent aucuns faits sérieux, alors on procède par la calomnie. Depuis quelques semaines, quel homme a été plus vivement attaqué que M. Laffitte? Sa capacité politique a été louée, sa capacité financière également, ses services passés loués. On a prétendu même que M. Laffitte n'avait pas de chose à faire en 1830 que de se rallier au parti qui défendait la royauté; on a mis à néant ses services; on le qualifie d'orgueilleux, de niais. Ce qui passe toute croyance, qu'on lui reproche son ingratitude; et envers qui? envers la royauté. Ce qu'on ne lui avait pas reproché, c'est d'être un renégat de la révolution de 1830; le *Courrier de France* soulevait de pareilles inculpations! C'est inconcevable, dit ce journal, que M. Laffitte, homme personnellement hostile à la famille régnante, ait si honteusement nié les bienfaits, pour n'avoir pas à acquiescer à son égard la dette de la reconnaissance, et

» qui a soutenu une polémique publique et scandaleuse
» contre la liste civile, ait obtenu presque autant de voix
» que son compétiteur. On pourrait à peine expliquer un
» tel résultat, si M. Laffitte était un de ces hommes de
» principes éprouvés qui représentent un parti, s'il pouvait
» être considéré comme un des défenseurs zélés de cette
» révolution de juillet qui l'a préservé de sa ruine; mais
» vis-à-vis d'un RENÉGAT de cette révolution, il ne peut
» s'expliquer que par une versatilité peu honorable pour le
» caractère parisien.

Quel langage, quelle violence! M. Laffitte est un ingrat, dites-vous; mais sans entrer dans des questions de chiffres, en admettant même des services pécuniaires rendus, ce qui n'est pas, M. Laffitte serait-il l'obligé de la couronne, lui qui, selon l'expression énergique de M. Cormenin, « l'a ramassée gigantesque à terre entre deux pavés et l'a mise sur le front du duc d'Orléans? »

Quel homme a plus fait que M. Laffitte pour l'établissement de la nouvelle dynastie? Quel homme avait plus d'influence en 1830? Où était le pouvoir alors? Entre les mains de Lafayette, de Laffitte et de Dupont (de l'Eure). Les faits sont trop près de nous pour qu'on puisse en contester la vérité. — Qui régnait à Paris après la victoire du 29 juillet? le peuple en armes. — Quels hommes dirigeaient le peuple? Lafayette, Laffitte: ces deux citoyens étaient ses chefs naturels. — A qui auraient obéi les élèves de l'Ecole polytechnique, les élèves des écoles, les ouvriers, si ce n'est à Lafayette et à Laffitte? — Qui commandait cette masse d'hommes armés qui campèrent plusieurs jours sur la place de l'Hôtel-de-Ville? le gouvernement provisoire. — Où était alors le parti d'Orléans? certes il n'apparaissait pas dans les rues. — Sur un ordre de Lafayette et de Laffitte, jamais le duc d'Orléans ni sa famille n'auraient mis le pied à Paris: le pouvoir résidait alors entre les mains de quelques hommes éminents qui l'exerçaient par délégation de la victoire pour le peuple et par le peuple!

Sept ans se sont écoulés depuis, et déjà on étouffe la vérité historique; on s'efforce d'établir que la royauté de 1830 ne doit rien à Lafayette et à Laffitte, qu'elle s'est organisée sans résistances et par un consentement tacite du peuple. — Et pourquoi toutes les acclamations s'adressaient-elles à Lafayette et à Laffitte? pourquoi le duc d'Orléans ne s'est-il cru affermi qu'en tenant d'une main Lafayette et de l'autre Laffitte? — Voilà des souvenirs qui devraient éternellement clouer la bouche à la presse ministérielle; voilà des souvenirs qui devraient rendre inviolables pour elle certains noms. — En vérité, elle n'a rien à gagner dans l'évocation des souvenirs de 1830.

La chambre nouvelle ne sera pas de longue durée. La première question sérieuse qui se débatta devant elle sera la réforme électorale; si elle résiste à ce vœu général du pays, elle sera bientôt frappée d'impuissance; si elle y accède, et si quelques modifications sont faites à la loi, alors une nouvelle chambre deviendra nécessaire: dans l'un ou dans l'autre cas, sa durée sera courte.

M. Michel a échoué à Orléans. Sa candidature avait vivement ému tous les partisans des sinécures, des dotations, des monopoles, tous les hommes qui veulent s'endormir dans le *statu quo*; ils ont fait des efforts inouïs pour fermer à M. Michel l'entrée de la chambre, pour lui interdire les luttes de la tribune pour lesquelles il est éminemment fait. Les électeurs patriotes d'Orléans ne

doivent pas se décourager, le temps approche où ils auront des chances certaines de succès.

Les nouvelles de Constantine sont affligeantes. Les pluies ont commencé, le choléra a fait invasion dans l'armée, les vivres peuvent manquer; tout ce concours de circonstances est vraiment fâcheux. — Nous sommes encore forcés de faire peser sur le gouvernement de graves reproches. L'expédition a été faite dans un temps défavorable; les vivres et les approvisionnements de tout genre étaient insuffisants. Si notre armée fut arrivée un mois plus tôt sous les murs de Constantine, elle n'aurait pas eu à lutter contre les éléments, les fatigues auraient été moindres et partant les chances de maladie moindres aussi. — Pourquoi a-t-on attendu si long-temps? Voulait-on traiter à tout prix avec Achmet-Bey? ou bien voulait-on, dans le cas de guerre, ne la commencer que quelques jours avant les élections, et se préparer ainsi quelques chances meilleures auprès des électeurs? Un pareil calcul ne devrait pas nous étonner, car depuis long-temps nos victoires d'Afrique paraissent avoir pour objet principal de raffermir nos gouvernants dans les moments de crises.

Malgré les rapports officiels publiés par le gouvernement, nous ne connaissons pas au vrai notre position à Constantine; nous ne connaissons même pas bien les pertes que nous avons faites. Jamais nous ne croirons qu'après plusieurs heures d'un combat terrible nous n'ayons eu que 99 hommes tués. Le nombre des officiers supérieurs qui ont péri prouve que le chiffre officiel ne contient pas la vérité. D'ailleurs, dans une lettre qui nous est communiquée, le chiffre des morts dépasse de beaucoup celui du *Moniteur*; il paraît que plusieurs compagnies qui s'étaient engagées imprudemment dans les rues de Constantine y auraient été presque entièrement massacrées.

En lisant les lettres de Constantine, on ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse bien naturel et de faire trêve à la satisfaction que nous avons éprouvée à la nouvelle de la prise de cette ville. L'orgueil national est satisfait; nous avons vaincu et humilié un ennemi qui comptait encore sur les éléments pour nous forcer à la retraite. Mais à quel prix avons-nous acheté cette victoire! quelles pertes majeures n'avons-nous pas éprouvées!

Toutes les correspondances sont d'accord sur les faits suivants:

L'armée, déjà fatiguée par son séjour aux bivouacs de Merdjé-Ammar où on l'avait retenue long-temps pour attendre les troupes que le gouvernement expédiait trop tard, fut à peine en route que la pluie vint l'assaillir et rendre plus grandes les difficultés d'un chemin à peine tracé. Cependant la division put se réunir sans avoir perdu du monde sur les plateaux de Sta-Mansoura; mais, à partir de cette époque, un temps affreux de pluies et de tempêtes est venu l'assaillir. Les bivouacs n'étaient plus que des mares boueuses dans lesquelles les chevaux enfonçaient jusqu'au ventre et où les soldats ne pouvaient trouver aucun repos.

Tel est le tableau tracé par le général Valée lui-même, et l'on peut se faire une idée, après avoir lu le rapport officiel, des souffrances éprouvées par nos soldats.

Le 11, d'après une lettre publiée par le *Moniteur algérien*, on ne donnait plus depuis deux jours un grain d'orge aux chevaux qui commençaient à jalonner de leurs cadavres les routes et les camps. Pendant sept jours l'armée a éprouvé toutes les horreurs de la première expédition. Les vivres s'épuisaient, les hommes et les chevaux mouraient dans la boue et succombaient au froid. — Nos soldats ne vivaient qu'au milieu de privations et de souffrances excès-

ont sensiblement fatigué son organe dont les qualités les plus éminentes sont le charme et la grâce.

M. Lesbros a pris le rôle de Fra-Diavolo. Cet essai lui a été favorable; cependant nous dirons à M. Lesbros qu'il ne compose pas toujours ses fioritures et ses points d'orgue avec tout le goût et toute la perfection désirables, et qu'en voulant trop forcer sa voix il la rend quelquefois fautive. Il y a d'excellentes qualités chez cet artiste, mais nous croyons que, pour sa méthode, il n'est pas dans la bonne route. — C'était Mme Boverly qui jouait le rôle créé ici par Mlle Berthaud. Nous ne dirons pas toute notre pensée à Mme Boverly; nous lui conseillerons seulement d'avoir moins de laisser-aller et dans son jeu et dans son chant, si elle veut s'épargner certains petits désagréments. Vous pouvez beaucoup et bien, Mme Boverly, si vous voulez.

Puisque nous en sommes aux conseils, nous demanderons à Mme Sallard s'il ne lui serait pas possible de donner un peu plus de mordant à sa voix et de se défaire de ces fioritures surannées sous lesquelles elle semble se plaire à effacer le dessin mélodique.

Arrivons à la comédie. — Fort heureusement que Mme Beuzeville nous est revenue avec son jeu spirituel, sa diction juste et son ame chaleureuse et communicative; et le public de l'applaudir chaque fois qu'elle a pu se montrer dans la comédie ou dans le drame. Espérons que son beau talent donnera un peu de vie à ce corps vieilli, ridé et maussade que nous décorons pompeusement, depuis bientôt six mois, du nom de comédie.

Nous avons maintenant au théâtre la vieille France représentée par MM. Cossard et Constant, et la jeune France par Mme Beuzeville et Cossard. Le difficile maintenant pour le directeur c'est de mettre la vieille France au pas de la jeune, ce qui fait que Mme Beuzeville n'a pu se montrer encore que dans *Angelo* et dans *Don Juan d'Autriche*.

Grand-Théâtre.

GUILLAUME TELL. — DÉRIVIS. — MME BEUZEVILLE.

Deux journalistes parisiens, à qui vingt théâtres jettent chaque semaine en pâture des nouveautés par douzaines, vous, mesdames, vous pouvez vous prendre corps à corps avec des plus ou moins vivaces, et défrayer vos abonnés avec ces réactions d'idées qui, toujours intarissables, éclosent quotidiennement de sept à onze heures du soir, depuis la Porte-Antoine jusqu'au boulevard des Italiens inclusivement; et à celui-ci un tiers ou un quart d'idée, à cet autre un huitième ou un dixième, vous arrivez, grâce à ces ombrages de sang-froid et sans encombre, au bout de votre colonne, au grand ébahissement de ces englobisseurs qui ne déjeuneront pas sans avoir lu en entier les *Débats* et la *Gazette*. Mais nous, infimes feuilletonnistes de province, à qui la prose envoie à peine trois ou quatre nouveautés par an, que reste-t-il pour alimenter hebdomadairement nos trois colonnes, si ce n'est le si de poitrine de notre ténor, le si de notre *prima donna* et le fa bémol et ventriloque de notre *seconda*? Encore Dieu sait combien souvent sont souffrantes ces pauvres notes sujettes à la moindre intempérie des saisons et tellement frêles par moments, qu'on les voit pour des êtres imaginaires, tant leurs formes sont éphémères! Pour le quart d'heure, la basse-taille cherche à bémol à Montpellier, le premier ténor espère que les jours rendront la pureté et la sonorité à son si de poitrine, et la *prima donna* attend une ordonnance du médecin pour attaquer la terrible phrase des *Huguenots*: Et dans l'éternelle casse-voix, où l'ut dièse est de toute nécessité. Mais nous a fait l'autre jour ses adieux par le rôle de Guillaume Tell. Le public était nombreux à cette représenta-

tion et espérait merveilles; mais, hélas! ce n'a été qu'une espérance, et, n'étaient l'introduction du premier acte et la prière: *Jemmy, pense à ta mère*, que Dérivis a fort bien chantées, personne n'eût pu croire que c'était là un chanteur de l'Académie royale de Musique. Dérivis a été au-dessous de lui-même dans le beau rôle de Guillaume; malheureusement il n'a pu prendre sa revanche dans les *Huguenots*.

M. Siran, étant malade, a fait réclamer l'indulgence du public. Si nous avons bonne mémoire, lors des représentations de Mlle Falcon, M. Siran fit également réclamer l'indulgence pour Arnold. Ne serait-ce point que ce rôle n'entre pas tout-à-fait dans la nature de ses moyens? Nous le pensons. On n'attaque pas impunément, sans de longues et consciencieuses études de vocalises, les ravissantes mélodies de Rossini. Ces phrases pour ainsi dire pleines d'haleine, amples, modulées avec des nuances infinies, offrent mille contours frais et gracieux qu'on ne peut tourner habilement qu'avec une grande souplesse et une grande prestesse de vocalisation, et l'on sait que ce n'est pas là le côté saillant de la voix de M. Siran. Pour que sa voix forte et éclatante soit à l'aise, il lui faut la phrase courte, dramatique, à effet, de Meyerbeer ou d'Halévy. La manière brillante avec laquelle il chante la *Juive*, *Robert*, les *Huguenots*, est la preuve de ce que nous avançons. Quant à la musique de Rossini, nous conseillons à M. Siran, s'il veut la dire moins imparfaitement, de travailler encore à filer des sons: il pourra laisser alors moins à désirer dans *Guillaume Tell*, dans le *Comte Ory*, et enfin dans toute œuvre qui demande à être purement chantée.

Combien au contraire cette musique toute de mélodie va à la voix flexible de Mlle Toméoni! Écoutez-la dans *Guillaume Tell*, dans le *Barbier*, dans le *Comte Ory*, dans la *Pie*: c'est une légèreté, une justesse d'intonations, une sûreté de méthode souvent irréprochable. Malheureusement nous n'en dirons pas autant de Valentine et de Rachel, rôles de cris et de passion qui

sives; les bivouacs sans feu, sans abri, étaient d'une tristesse extrême.

Ces faits ne peuvent être démentis, ils sont authentiques; ils n'étaient pas imprévus, puisque le gouvernement avait un terrible exemple sous les yeux, l'issue de la dernière expédition.

Nous avons dit souvent, avant et après la campagne, que les lenteurs qu'éprouvait l'envoi des troupes pouvaient être funestes, puisqu'il en résulterait sinon une retraite, du moins une perte considérable en hommes, en chevaux, en matériel.

Le gouvernement n'a tenu aucun compte de nos observations; au contraire, il faisait annoncer par les journaux à sa solde que la saison des pluies était la plus favorable pour une expédition dans l'intérieur de l'Afrique. Une seconde et cruelle leçon est venue donner un démenti à cette assertion.

Il est évident que le long séjour des troupes au camp de Merdjé-Ammar avait envoyé aux ambulances un grand nombre de soldats; que le froid et la pluie ont augmenté le nombre des malades devant Constantine; que l'entassement des chevaux morts et des cadavres d'hommes au nombre de 5 à 6,000 a contribué à l'invasion des maladies épidémiques, qui frappent sans pitié sur des corps épuisés par les fatigues, les souffrances et les privations.

La prise de Constantine est un beau succès qui a pu faire accorder au ministère un bill d'oubli pour son imprévoyance et pour ses hésitations à conséquences désastreuses; mais il n'en reste pas moins établi qu'il a fait dans une saison peu favorable une expédition pour laquelle tout le matériel était réuni au mois de mai, et le personnel pouvait être rassemblé à Ghelma au commencement de septembre. Le ministère a-t-il trouvé des obstacles à ses projets? ou la diplomatie arabe a-t-elle vaincu la nôtre? Voilà les questions dont on trouvera la solution plus tard.

(Toulonnais.)

L'acharnement que le pouvoir a mis à poursuivre, l'an dernier, l'*Almanach populaire de la France* se continue encore cette année. Ce petit livre vient d'être saisi à Arras, 24 heures après sa mise en vente. Le procureur du roi avait été appelé, à cet effet, auprès du procureur-général, et ce sont ces deux magistrats qui ont découvert l'existence du délit d'outrages à la morale publique dans deux articles qu'il contient sur notre première révolution. Le jury fera justice de cette nouvelle persécution, et l'*Almanach populaire*, dont on fait des demandes de tous les points de la France, pourra se vendre dans une quinzaine chez M. Pagnerre, rue de Seine, n° 14, sous la garantie d'un verdict d'acquiescement. Il est bon que les patriotes encouragent cette œuvre toute de désintéressement et de patriotisme, et que les écrivains qui y coopèrent obtiennent, en dédommagement des persécutions ministérielles, les sympathies des bons citoyens.

On lit dans le *National*:

On sait que par le fait et à la suite de l'insertion dans le journal la *Presse*, du 6 novembre, d'une lettre de M. Emile Girardin et d'un commentaire que nous avons dû attribuer à l'un des rédacteurs de ce journal, nous sommes allés dans leurs bureaux pour en connaître l'auteur. On sait aussi qu'il ne s'est trouvé personne qui voulût en avouer la rédaction.

Le journal la *Presse* dit aujourd'hui qu'il s'est présenté une personne acceptant la responsabilité de cet article et toutes les conséquences de son insertion. Nous ne reconnaissons pas ces sortes de cautions officieuses derrière lesquelles on paraît assez disposé à se retrancher. La personne qui a offert sa responsabilité, n'étant ni l'auteur de l'article du 6 novembre, ni le gérant du journal, ne pouvait être, à aucun titre, acceptée par nous.

Au reste, M. Emile Girardin doit arriver, nous a-t-on dit, aujourd'hui même à Paris, et fera sans doute réponse à la lettre que nous lui avons écrite.

Nous ne serions pas revenus sur ces détails, si l'on ne nous y eût forcés. Il est certaines affaires dont on ne doit parler qu'avec réserve, même avec une sorte de pudeur, et qui ne doivent être bien connues que lorsqu'elles sont terminées.

La lettre suivante a été adressée au directeur du *National*:

Monsieur,
L'élection de M. Emile Girardin nous paraissait un scandale

En attendant un répertoire jeune France, on récite toujours, à huis clos, dans l'intérêt de l'art pur, et au grand détriment du caissier et du public, les *Deux Frères* et le *Légataire universel*. Vous est-il jamais arrivé, à vous ou à tout autre, d'assister à une représentation des *Deux Frères* ou du *Légataire universel*, flanquée de la *Lettre de Change* et de *Denise et André*? — Vous entrez dans la salle... personne; car je n'appelle pas quelqu'un ces trois éternels musiciens affublés d'un bonnet noir et râlant quelque menuet d'Hayden, plus dix ou douze abonnés momifiés qui viennent quotidiennement dormir en famille au Grand-Théâtre, et pour qui un jour de relâche est un jour néfaste. En effet, ces inoffensives personnes, depuis tantôt cinquante ans, se sont faites à leur théâtre de chaque soir, comme l'académicien de province à son *Journal des connaissances utiles* ou à son *Almanach des Muses*. — A huit heures arrivent les abonnés vieux garçons, vieux beaux, causant bourse et politique en attendant le ballet.

A neuf heures entrent bruyamment les abonnés jeunes France et gants jaunes. A cette heure-là seulement la salle donne signe de vie. Les endormis se réveillent, les six spectateurs du parterre se redressent, les acteurs pressent leur débit, et le souffleur souffle. C'est alors que commence la comédie dans la salle. Là, c'est un abonné qui applaudit seul, lentement et longuement, telle ou telle tirade; ici, un autre part d'un bruyant éclat de rire au milieu de la scène la plus pathétique; et, à chacun de ces *à parte*, jeunes et vieux abonnés de rire, voire même les acteurs et les six spectateurs. Parfois il arrive, et ce sont les grands jours, que les abonnés jeunes France et gants jaunes se pressent dans un seul coin, à la première galerie, et là, allumant bougies, tiennent, à haute et intelligible voix, barreau d'esprit, à la grande hilarité des vieux du camp opposé, des trois musiciens en bonnet noir et des six spectateurs. — Au milieu de tout cela, vous me demanderez peut-être où est l'art. Mais c'est l'art... de s'amuser.

EUGÈNE D.

public, une insulte à la conscience du pays. Nous concevions que la France pût être représentée par des hommes d'opinions diverses, mais *sincères*; nous ne pouvions admettre qu'elle choisît en connaissance de cause des hommes dépourvus de probité. Sans autre mission que celle que chacun de nous tenait de ses propres convictions, et cédant à une inspiration personnelle dont la responsabilité n'appartient qu'à nous-mêmes, nous sommes allés à Bourgneuf combattre cette élection.

D'un côté, nous nous disions que la carrière semi-politique semi-industrielle de M. Girardin, si connue et si bien appréciée à Paris, ne l'était pas sans doute au même degré au fond d'un département éloigné, et que, si nous parvenions à arracher le masque de cet homme au milieu des électeurs qui l'avaient nommé sans le connaître, ceux-ci lui retireraient leurs suffrages avec indignation.

D'un autre côté, nous pensions, comme les plus estimables organes de la presse indépendante, que, pour repousser de la représentation nationale un pareil candidat, il fallait adjoindre tous les hommes honnêtes, à quelque opinion qu'ils appartenissent, de réunir leurs voix sur tout autre candidat dont la vie leur offrirait du moins des garanties d'honneur et de moralité; car ce n'était plus ici une question de politique, c'était avant tout une question de morale publique.

Malheureusement, quand nous arrivâmes à Bourgneuf, M. Voysin de Gartempe avait renoncé à sa candidature, et M. Girardin restait sans concurrent. Nous avons acquis depuis la conviction que si M. de Gartempe eût persisté, M. Girardin n'eût pas été nommé.

Néanmoins nous avons cru devoir poursuivre, autant qu'il était en notre pouvoir, la tâche que nous nous étions donnée. Tous nos efforts ont tendu à provoquer une assemblée d'électeurs où nous pussions être confrontés avec cet homme et admis à lui adresser des interpellations. Nous demandions que les électeurs, ses juges naturels, fussent appelés à décider si nous étions des calomnieux, ou s'il était à tous égards, comme nous l'affirmions, indigne de leur mandat.

Plusieurs des plus honorables et des plus influents d'entre eux ont réclamé une réunion sur ces bases. L'un d'eux, au nom des autres, s'est rendu auprès de M. Girardin pour lui dire « que des faits inquiétants pour la conscience des électeurs avaient été articulés par des personnes qui s'offraient à en soutenir la vérité et à en apporter la preuve devant eux, contradictoirement avec lui; qu'en conséquence il était invité à se transporter au sein de l'assemblée qui devait être tenue à cette occasion. »

M. Girardin a répondu qu'il était prêt à donner aux électeurs les explications qu'ils désiraient, mais qu'il n'assisterait à aucune réunion où se trouveraient des personnes étrangères au collège.

L'électeur a insisté. Il a représenté à M. Girardin que les électeurs ne pouvaient lui adresser des questions sur des faits dont ils n'avaient aucune connaissance. Il lui a renouvelé son invitation à se rendre dans l'assemblée, sauf à la majorité à décider si les étrangers seraient admis ou non.

M. Girardin a répliqué que si cette question était mise en délibération il se retirerait immédiatement de l'assemblée.

Ces dispositions de M. Girardin, dont il est facile d'apprécier le motif, ont rendu la réunion impossible.

Dans cet état de choses, nous avons cru devoir adresser à M. Girardin la lettre suivante:

Monsieur,

Nous sommes venus à Bourgneuf pour combattre votre élection, en vous faisant connaître aux électeurs. Nous avions demandé, et l'on nous avait fait espérer que nous serions admis, en votre présence, dans une assemblée préparatoire. Votre refus absolu d'assister à toute réunion où se trouveraient des personnes étrangères au collège, et le commencement des opérations définitives de l'élection rendent désormais notre présence inutile à Bourgneuf. Nous retournons aujourd'hui à Paris, et nous vous prévenons que nous y continuerons la mission que nous nous sommes imposée.

Bourgneuf, 5 novembre 1837, hôtel de la Poste-aux-Chevaux.

A. DORNÈS, avocat, rue de Seine, 10.

E. LE BRETON, avocat, rue de Rivoli, 18.

Nous renouvelons, devant le pays, l'engagement de lui faire connaître M. Girardin. Cet engagement, nous le tiendrons.

Agréez, etc. A DORNÈS, E. LE BRETON.

Le *Moniteur* publie l'ordonnance suivante:

« Vu la loi des finances du 20 juillet 1837, portant fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1838:

» Art. 1^{er}. — Le traitement du premier président et celui du procureur-général de la cour de cassation sont fixés à trente mille francs.

» Art. 2. — Celui des conseillers et des avocats-général à la même cour est fixé à quinze mille francs.

» Art. 3. — Les président de chambre et le premier avocat-général auront le même traitement que les conseillers, avec un supplément du cinquième en sus. »

Au lieu d'augmenter le traitement déjà bien élevé des membres de la haute magistrature, n'eût-il pas été plus juste d'augmenter celui des juges de paix, des juges et substituts près les tribunaux de première instance?

CHEMIN DE FER DE SAINT-ÉTIENNE A LYON. — ARRÊTÉ DE POLICE.

Le préfet de la Loire,

Considérant que des accidents graves et multipliés ont eu lieu sur le chemin de fer de St-Etienne à Lyon, par l'imprudence des personnes qui suivent cette voie soit à pied soit à cheval, ou que la curiosité amène autour des convois stationnés ou en mouvement, et des enfants qui prennent plaisir à monter sur les chariots; que des dangers de tous genres peuvent naître de la circulation du public sur ce chemin,

Arrête:

Art. 1^{er}. Il est expressément défendu de circuler ou stationner sur le chemin de fer de St-Etienne à Lyon et ses francs-bords, et d'y déposer, même momentanément, aucuns matériaux ou fardeaux quelconques. Cette défense s'étend aux voyageurs qui empruntent le chemin de fer, et qui devront, en attendant les heures de départ, se tenir en dehors de la ligne et dans les gares des stations.

Art. 2. Il est défendu aux voyageurs de monter dans les voitures ou d'en descendre pendant qu'elles sont en mouvement, et hors des lieux de chargement et de déchargement.

Art. 3. Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux réguliers qui seront déférés aux autorités compétentes, à l'effet d'obtenir l'application des peines portées par les lois, sans préjudice de tous dommages-intérêts s'il y a lieu.

Art. 4. La gendarmerie, les gardes-champêtres seront chargés, concurremment avec les cantonniers, gardes particuliers et autres agents du chemin de fer, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Montbrison, hôtel de la préfecture, le 18 octobre 1837.

Le préfet, H. JAYR.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

Le comité administratif de la société avait arrêté que l'exposition serait ouverte le 10 novembre courant; mais des réparations imprévues et indispensables à exécuter dans la salle d'exposition nécessitent un nouvel ajournement de l'ouverture. Vu ce retard, MM. les artistes résidant à Lyon sont prévenus qu'il n'y aura pas de renouvellement de l'exposition, et que leurs tableaux ne peuvent être reçus que jusqu'au 25 novembre inclusivement. Ceterum est de rigueur. Passé le 25, aucune admission n'aura lieu, si ce n'est pour les ouvrages des artistes étrangers qui pourraient se trouver en route à cette époque.

Elections des départements.

Allier: Gannat, M. Boirot, candidat de l'opposition, député sortant; Guéret, M. Leyraud, député sortant; Aubusson, M. Cornudet, député sortant. — Ardèche: Tournon, M. Boissy-d'Anglas, député sortant. — Ardennes: Vouziers, M. Boissy-député sortant. — Aube: Bar-sur-Aube, M. Armand. — Cantal: Aurillac, M. Bonnefond, député sortant. — Charente: Marçay, M. Chasseloup-Laubat, député sortant. — Charente-Inférieure: Saintes, M. Dufaure, député sortant; La Rochelle (extra muros), M. Rasteau, en remplacement de M. Admirault, député sortant, démissionnaire; (intra muros), M. Chassiron; Jonzac, M. Tanneguy-Duchâtel, député sortant. — Cher: Saint-Amand, M. Jaubert, député sortant. — Corrèze: Brives-la-Gaillarde, M. Lavialle de Masmorel, en remplacement de M. Rivet, député sortant; Ussel, M. le baron Finot, en remplacement de M. Camille Périer, nommé pair de France; Uzerches, M. Gauthier (d'Uzerches), député sortant; Tulle, M. de Vallon, député sortant. — Côte-d'Or: Dijon, M. Saunac, en remplacement de M. Hernoux, député sortant. — Creuse: M. Saint-Horent, député sortant. — Eure: Verneuil, M. Boyer de Peyreleau, en remplacement de M. de Rancé, député sortant. — Eure-et-Loir: Châteaudun, M. Raimbault, député sortant. — Finistère: Morlaix, M. Pitot-Dubellez, en remplacement de M. de Kératry, pair de France. — Jura: Dôle, M. le baron Janet, en remplacement de M. Thirion, démissionnaire.

Haute-Loire: Issengeaux, M. de Lafressanges, en remplacement de M. Cucq, député sortant; Le Puy, M. Calemard de Lafayette. — Loiret: Orléans, M. Grignon de Montigny, député sortant, après ballottage avec M. Michel (de Bourges). — Lot: Martel, M. Deltheil, député sortant; Gourdon, M. Calmon, député sortant; Cahors, M. Boudousquié, député sortant. — Maine-et-Loire: Angers, M. Farran, en remplacement de M. Augustin Girard, député sortant; Boué, M. Tessier, en remplacement de M. Albin-Targé, député sortant. — Manche: Mortain, M. Legrand, député sortant. — Haute-Marne: Vassy, M. de Beaufort, député sortant. — Meuse: Montmédy, M. Jamin, député sortant. — Morbihan: Pontivy, M. de La Gillardie, en remplacement de M. Beslay fils, député sortant. — Nord: Lille, M. Jasson, candidat de l'opposition, en remplacement de M. Brigode. — Orne: Domfront, M. le vicomte Lemerrier, député sortant; Alençon, M. le baron Mercier, député sortant; Sées, M. Clugnot, député sortant.

Pas-de-Calais: Montreuil, M. d'Hérambault, candidat de l'opposition, député sortant. — Puy-de-Dôme: Clermont-Ferrand, M. Dessaigne, en remplacement de M. Jonvet; Riom, M. Simmer, en remplacement de M. Thevenin; Ambert, M. Molin, député sortant; Issoire, M. Girod de l'Anglade, député sortant. — Saône (Haute-): Lure, M. de Grammont, candidat de l'opposition, député sortant. — Sarthe: Beaumont, M. St-Albin (Hortensius), en remplacement de M. Baon, député sortant; Le Mans, M. Lelong, en remplacement de M. Vallée, député sortant. — Seine-Inférieure: Elbeuf, M. Sevaistre, en remplacement de M. Petou, démissionnaire. — Seine-et-Marne: Melun, M. Selves, candidat de l'opposition, en remplacement de M. Boissière. — Deux-Sèvres: Melle, M. Auguis, candidat de l'opposition, député sortant. — Vaucluse: Apt, M. Mottet, député sortant. — Vienne: Montmorillon, M. Junyen, député sortant; Poitiers, M. Draut, candidat de l'opposition, député sortant. — Haute-Vienne: Rochechouart, M. Edmont Blanc, député sortant; St-Yrieix, M. St-Marc-Girardin, député sortant; St-Léonard, M. Gay-Lussac, député sortant; Bellac, M. Chareyron. — Yonne: Avallon, M. Alfred de Chastellux, député sortant. — Drôme: Montélimar, M. Gasparin.

Paris, 9 novembre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le journal la *Paix* avait reçu des doctrinaires l'autorisation tacite de paraître sans cautionnement; mais la presse ayant révélé au public cette illégalité, on fut obligé de poursuivre pour défaut de cautionnement le journal dont nous parlons. Hier la *Paix* a cessé de paraître; mais ce matin le numéro du jour a été distribué aux abonnés de cette feuille, et la rédaction y avait joint une petite note détachée, où on les suppliait de garder le silence sur cette courte suspension.

Les principaux chefs de la coterie dont la *Paix* est l'organe ne devant plus rentrer à la chambre, il est probable que la feuille de M. Nougier n'a reculé que pour mieux sauter.

— Si le *Constitutionnel* triomphe aujourd'hui dans la personne de M. Hortensius Rousselin-Corbeau de St-Albin, juge au tribunal de première instance, fils de l'un des propriétaires de la vieille feuille, il est vaincu dans la personne de M. Jay, un autre de ses propriétaires.

Depuis sept ans, M. Jay était député de La Réole, et aujourd'hui il échoue dans ce collège de la plus déplorable façon. Au premier tour de scrutin, on lui fait l'aumône de 17 voix; au second tour, il n'en obtient pas une, pas même une.

— Les dernières nouvelles venues des départements généralisent à peu près la déroute des doctrinaires. Aux pertes que nous avons déjà citées il faut ajouter celles de MM. Augustin Girard, Charles Girard, Alain-Targé, La Réveillère, tous quatre appartenant à la faction de M. Guizot, et tous quatre élus jusqu'ici dans le département de Maine-et-Loire. Voilà, de la part de ce département, revirement dont il faut lui faire honneur et dont l'exemple est bon à suivre.

M. Jay, qui, par sa conduite parlementaire dans ces dernières années, s'est fait compter parmi les doctrinaires, a aussi une perte, au moins numérique, pour la petite église des doctrinaires, M. Devaux (du Cher) et d'Entragues, n'ont pas été élus.

— La comtesse de Damrémont a dû aller d'Alger à Bône; elle veut accompagner en France les restes de son mari. Un bateau à vapeur sera mis à sa disposition.

Une correspondance d'Afrique mande que les malades de Bone sur Alger ne sont point admis dans la dernière ville même en quarantaine.

Le fait est vrai, et nous voulons en douter, le gouvernement se souviendra sans doute que l'intendance sanitaire ne peut être créée non pas seulement pour prévenir la possibilité de l'importation des maladies, mais aussi pour accueillir les malades sans asile. Or, on sait que les malades de Bone sont encombrés.

Les malades, Toulon voudra bien sans doute les recevoir. Est-il pas possible de concilier l'humanité avec les précautions qu'exige l'intérêt de la santé publique ?

M. Dubois (de la Loire-Inférieure) écrit dans un journal : Nantes qu'il n'a jamais accepté et n'acceptera point les fonctions pour lesquelles il a été désigné récemment, ne consistaient à recevoir ou rejeter, en comité de salubrité, les pièces présentées au théâtre de l'Odéon. Sa fonction d'inspecteur-général des études ne lui permettrait pas, de remplir ces nouvelles fonctions.

Les fonctions d'ailleurs ne sont pas à la nomination du gouvernement, mais bien à celle de l'administration du département.

Le comte Confalonieri est depuis avant-hier à Paris. On assure qu'il a été reçu hier par M. Molé, et que M. le président du conseil lui a donné l'assurance que sa tranquillité ne serait plus troublée.

L'intention du noble réfugié est, dit-on, de passer quelques jours à Paris dans le plus profond incognito, puis de se rendre à Montpellier ou à Pau pour y passer l'hiver.

À Béziers, au premier tour de scrutin, M. Viennet a obtenu 376 voix et M. Flourens 372. La majorité a été approuvée par le bureau à 377 voix; mais les amis de M. Viennet prétendent qu'elle est de 375 voix, en déduisant deux voix nuls. Ils ont protesté et se sont abstenus au second tour de scrutin, qui a donné à M. Flourens 340 voix sur 340. La chambre jugera.

Faits Divers.

Le Journal de Paris, publié depuis l'année dernière au prix de 40 fr. par année, annonce à ses lecteurs qu'il lui est désormais impossible de se maintenir à ces conditions, et que son prix d'abonnement est porté à 60 fr. par an.

Aux élections de Joigny, M. Cormenin avait pour concurrents MM. Collibaut de Champvallon, représentant le parti légitimiste; le baron Segui, conseiller à la cour royale, pour le ministère. Trois autres candidats avaient été jetés là pour opérer une diversion. Les électeurs ont voté leur dette au député incorruptible, toujours prêt à se sacrifier pour les intérêts du pays.

Cette élection servira à démontrer les progrès de l'esprit public.

En 1834, la nomination de M. Cormenin n'avait été obtenue qu'à la majorité d'une voix, encore avec l'adjonction des légitimistes; aujourd'hui il a obtenu 169 suffrages. Des législateurs n'ont pas craint de franchir de grandes distances par des chemins impraticables. Des malades se sont portés pour remplir leur mandat sacré.

Honneur donc à l'arrondissement de Joigny! Puisse cet exemple être suivi, et la chambre ne comptera plus aucun fonctionnaire!

Voici comment un recteur rend compte de l'installation de son conseil académique :

Peu de membres étaient présents;

M. l'inspecteur J... ne se mit en route, pour revenir du chef-lieu de l'académie, que dans une quinzaine de jours;

M. D... était occupé à recevoir les pensionnaires qui se pressaient en foule au collège;

M. le préfet F... était en travail d'enfantement des élections;

M. l'évêque profite de la fin de la belle saison pour continuer ses visites pastorales;

M. le procureur-général F... venait de perdre sa dame;

M. le maire était à ses fabriques;

M. G..., ingénieur en chef du département, devenu grand-père, était allé remplir les fonctions de parrain;

M. C..., conseiller à la cour royale, et M. C..., avocat-général, sont encore en vacances.

Le recteur auquel on doit cette énumération a-t-il voulu se faire du luxe de conseils, commissions, bureaux, comités, ou est-elle encombrée l'administration universitaire? ou bien a-t-il voulu se moquer de la composition de ces conseils et de l'intérêt que les membres qui les composent prennent aux affaires de l'académie?

On écrit d'Agram (Croatie), le 15 octobre : Nous avons été témoins d'un phénomène extraordinaire. Depuis le premier jour d'octobre on entendait des bruits sourds qui semblaient sortir de dessous terre; les troupeaux couraient dans toutes les directions mugissant et effrayés; les animaux sauvages venaient jusque dans les rues de notre ville, et les oiseaux de proie s'abattaient sur les toits des maisons et se laissaient prendre sans résistance. Les soi-disant devins et diseurs de bonne aventure, qui sont en grand nombre dans notre pays, prédisaient la fin du monde, ou du moins une grande révolution dans la nature. Les autorités autrichiennes, qui se méfiaient un peu des Croates, ordonnèrent une concentration de troupes, et la police était aux aguets. Enfin le 6 octobre, à deux heures après midi, se fit entendre une détonation semblable à une salve d'artillerie, et la terre commença à trembler; l'épouvante était générale, tout le monde abandonna les maisons et la ville, et s'enfuyait dans les campagnes; les cloches sonnaient d'elles-mêmes, les meubles se déplaçaient, et plusieurs bâtiments s'écroulèrent. Les détonations se répétèrent de demi-heure en demi-heure jusqu'au soir; dans la nuit elles étaient plus rares, et la terre tremblait moins fortement; dans la matinée du 7

deux détonations se firent entendre, et aussitôt le tremblement de terre cessa tout-à-fait. L'air se refroidit, et le vent du nord soufflait. Le baromètre était à 28° 4' 10", et le thermomètre à 7 degrés au-dessus de zéro.

» Heureusement aucune personne n'a perdu la vie par l'écroulement des maisons; mais trois femmes et deux enfants sont morts de frayeur dans les champs, et plus de soixante personnes gardent le lit par suite de la terreur et du refroidissement subit de l'atmosphère.

» On trouve presque partout des animaux domestiques et des oiseaux morts. Les lettres des villes et des villages de la Croatie annoncent que les détonations et le tremblement de terre se sont étendus par le pays entier; elles disent qu'il y a eu de grands dégâts et que bien des personnes ont perdu la vie.

» Ce tremblement de terre mérite peut-être d'attirer l'attention des naturalistes, tant à cause de sa longue durée qu'à cause de son extrême violence. Quant à nous, nous pouvons à peine nous remettre de notre frayeur; nous nous visitons les uns les autres, pour voir si nos amis et nos connaissances n'ont pas péri dans le désastre!

Extérieur.

BELGIQUE. — On écrit de Bruxelles, le 4 novembre :

« La chambre des représentants a adopté hier à une grande majorité l'amendement de M. Deschamps sur les draps, ainsi conçu :

« Draps, casimirs et autres tissus similaires où la laine domine, 250 fr. par 100 kil. »

» Elle a adopté à la même majorité la disposition suivante présentée par M. le ministre des finances :

« Le droit ci-dessus fixé sera augmenté pour les produits provenant de pays où il est accordé des primes d'exportation du montant de ces primes. »

» Le montant de ces primes devra être justifié par états réguliers émanés des autorités du pays où les primes sont accordées. »

» MM. Lardinois et Metz ont proposé des amendements pour d'autres étoffes. M. le ministre des finances a demandé l'ajournement de ces questions, qui ont été légèrement discutées. Il n'a pas été pris de résolution. »

Voici du reste un curieux article qui se rattache à la question des douanes entre la France et la Belgique. Il en résulte que le projet d'une union de douanes entre la France et la Belgique, dont il avait été question l'an dernier, n'est pas abandonné :

« Un journal parle, dit le Commerce belge, de la présence dans notre capitale de plusieurs agents du gouvernement français chargés de continuer les négociations relatives au nouveau tarif de la Belgique et de démontrer à notre gouvernement les avantages d'une liaison intime entre les deux pays. »

» Nous ignorons jusqu'à quel point ce fait est vrai; mais, présenté ainsi, il semble que le ministère Molé envoie des professeurs d'économie politique pour donner des leçons à M. de Theux et à ses collègues; car, quant à la connaissance des avantages qui résulteraient d'une *liaison intime*, comme il a existé un projet de traité d'une *union douanière* entre la France et la Belgique, nos ministres ont été à même de savoir toutes ses conséquences. Il est vrai qu'à l'époque où ce projet fut arrêté, M. de Theux ne dirigeait pas encore les deux départements de l'intérieur et des affaires étrangères; c'était à M. de Muelenaere qu'il était et qu'il est peut-être encore réservé de conclure un arrangement aussi important. On était d'accord sur toutes les bases principales du traité d'union; il ne restait plus à s'entendre que sur des questions de détail. M. de Muelenaere ayant quitté les affaires, ce projet aura été probablement abandonné, M. de Theux ne se sentant pas de force à reprendre les négociations et à les discuter devant les chambres. »

RUSSIE. — Saint-Petersbourg, le 21 octobre. — Le 10 du mois courant, la littérature russe a fait une perte bien sensible. M. Alexandre Demianowitch Ilitchewski, connu avantageusement par ses poésies, est mort à peine âgé de trente-cinq ans. On attribue sa mort à la vivacité de son imagination. Jeune, assez riche, possédant tous les dons de plaire, il fuyait le monde et cherchait la solitude. Encore enfant, il se créa un être imaginaire, une femme accomplie de beauté et de qualités; il la cherchait en vain dans ce bas monde, et sa passion, au lieu de diminuer, s'accroissait à mesure qu'il s'apercevait de l'impossibilité de trouver l'objet de son amour. C'est son amour qui le fit poète, et la poésie, à son tour, exaltait l'âme du jeune homme.

Ses parents, après avoir employé tous les moyens, toutes les persuasions pour le rendre à la vie réelle, l'envoyèrent dans la capitale; là il écrivait ses rêves, et aucune occupation, aucun amusement ne pouvait l'en distraire. Enfin il crut avoir trouvé celle qu'il adorait. Si on lui montrait une belle femme, il disait : « La mienne est encore plus belle. » Si on lui parlait du bonheur de quelqu'une de ses connaissances, il répondait : « Le mien est encore plus grand. » Toutefois, malgré le grand bonheur dont il jouissait, selon son dire, il dépérissait à vue d'œil. Le 17 octobre, il mit ses plus beaux habits, rendit des visites à toutes ses connaissances et se montra extrêmement aimable et gai. Ce changement extraordinaire fit éprouver à ses parents et à ses amis la plus vive joie mêlée toutefois d'un grand étonnement.

Le lendemain de très-bonne heure, quelques amis de M. Ilitchewski se présentent chez lui; le domestique dit que son maître dort; mais un d'entre eux, sans faire attention à cette réponse, entre dans la chambre à coucher du jeune poète, et, jugez de sa surprise! il le trouve inanimé dans son lit. Aucun indice n'attestait un suicide, son visage était calme, et sur ses lèvres planait un sourire; une mort naturelle et douce l'avait ravi à la terre. Sur une table était un papier où il avait tracé : « Enfin j'ai trouvé l'objet de mon amour. »

Variétés.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Le projet d'unir la Suisse au système de douanes prussien ayant germé dans nombre de têtes qui passent pour bonnes, au point de leur faire présenter à cet égard des propositions formelles aux grands-conseils de plusieurs cantons, comme à Arau et à Schaffhouse, il devient pour nous d'un intérêt capital de bien connaître les bases et l'esprit de cette vaste association. Rien ne pourra mieux remplir ce but que quelques articles d'un de nos concitoyens, qu'un séjour en Allemagne a mis à même de bien étudier toutes les faces de la question et spécialement celles qui nous in-

teressent sous le rapport politique, économique et commercial.

DE L'ASSOCIATION DES DOUANES ALLEMANDES.

(Premier article.)

Un des faits les plus importants de l'époque actuelle est sans aucun doute celui de l'association des douanes allemandes. C'est un fait qui exerce une action si puissante sur la vie publique et privée des états et des citoyens des états associés, qui réagit si fortement sur tous les pays voisins, qu'on ne peut pas trop bien le connaître, afin de se faire une juste idée de ses avantages et désavantages. Qu'il soit donc permis à un Suisse ami de sa patrie, que ses études et un séjour de deux ans dans l'un des états associés ont mis à même d'étudier soit les bases de cette association soit ses résultats, autant au profit de ses concitoyens le peu de connaissances qu'il a acquises; heureux sera-t-il s'il peut contribuer, par la comparaison qu'il fera du système allemand avec le système suivi en Suisse, à former l'opinion de quelques personnes encore incertaines sur la question de savoir si la Suisse doit ou ne doit pas prendre part à l'association prussienne!

La confédération germanique embrasse 39 états souverains parmi lesquels se trouvent 35 monarchies et 4 villes libres. Avant l'association, chacun de ces états, ou à peu près, suivait un système particulier relativement à l'industrie et au commerce, et sauf quelques traités particuliers tels que celui qui depuis 1815 permettait la libre navigation du Rhin, et de quelques autres grands fleuves, moyennant un droit levé par la confédération, on trouvait la plus grande bigarrure dans les législations commerciales et industrielles. Aux frontières et dans l'intérieur de chaque état, le commerce et l'industrie étaient soumis à des mesures plus ou moins gênantes, plus ou moins oppressives, qui devaient nécessairement en arrêter les progrès. Enfin la Prusse songea à établir un système différent. Elle y pensait déjà en 1829; mais probablement que la révolution française de 1830 en favorisa la mise à exécution, les divers princes allemands désirant se rapprocher toujours plus, afin de se prêter main-forte pour résister à l'invasion de principes dont on avait horreur.

Enfin, le 22 mars 1833, fut conclu à Berlin un traité d'union entre les principaux états auxquels se joignirent bientôt un grand nombre d'autres. Actuellement l'association est composée de tous les états allemands, excepté le Hanovre, Braunschweig et Oldenburg qui ont formé une association entre eux, l'Autriche qui a son système particulier, et les trois villes anscatiques du Nord qui sont restées en dehors de toute association. La population totale des états associés s'élève à environ 25 millions d'habitants.

Pour connaître complètement les bases du système suivi, il faut avoir soin de distinguer deux choses très-différentes l'une de l'autre, à savoir : le *tarif* et l'*association* elle-même. On comprend en effet que cette association suive une ligne de conduite plus ou moins différente dans une époque que dans une autre, qu'elle modifie beaucoup le tarif des droits qu'elle fait percevoir. L'acte d'union des états dit même positivement qu'il peut être changé de temps à autre, et que même les divers états associés peuvent y apporter des modifications par des traités conclus avec des pays voisins, moyennant l'autorisation des gouvernements co-associés.

En général, on peut dire que le tarif des douanes allemandes tient de fort près à l'ancien système mercantile et protecteur qui avait pour but de faire prospérer à tout prix l'industrie et les fabriques du pays, afin de n'avoir plus besoin des produits de l'étranger et afin d'amener dans le pays le plus de numéraire possible, croyant que dans l'argent monnayé seulement se trouvait la source du bien-être. Cependant, plus qu'aucun autre tarif, il a subi l'influence de la révolution produite dans la science, qui demande avant tout la mise à exécution du grand principe : *Laissez faire et laissez passer*, bien qu'il n'en ait pas accepté toutes les doctrines.

Les principes fondamentaux du tarif peuvent être réduits aux quatre suivants, quoiqu'il y ait encore d'autres points moins généraux, mais sur lesquels nous ne pouvons pas donner ici de détails.

1° Dans l'intérieur du pays, et par ce mot pays il faut entendre toute l'étendue du sol qu'embrasse l'association, une liberté complète d'activité économique est laissée à chacun, et sous ce point de vue le tarif allemand est parfaitement d'accord avec les principes de la science telle qu'elle est écrite et professée de nos jours. Aucune entrave n'est opposée comme jadis à telle ou telle industrie, sauf les limites exigées par une bonne politique et par la considération du bien public, et quelques droits régalien tels que la vente du sel et des jeux de cartes que les états se sont réservés dans un but essentiellement fiscal. Aucune règle n'est imposée aux particuliers dans l'exercice de l'industrie qu'ils ont choisie, chacun est parfaitement libre de se mouvoir comme il l'entend dans son domaine économique. Le tarif est donc dirigé contre cette multitude de droits qui auparavant étaient perçus à l'entrée ou à la sortie de chaque pays, et qui gênaient les particuliers dans leur activité; en sorte que sous ce premier point de vue déjà on a raison de dire que l'association ne forme plus qu'un seul et même état.

(La suite au prochain numéro.)

Les parents qui envoient leurs fils comme externes au collège royal seront sans doute bien aises d'apprendre qu'il vient de s'ouvrir, rue Neuve, n° 40, au 1er, une salle d'études où les externes pourront faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons sous la surveillance d'un maître.

Ce local, par sa proximité du collège, offrira le plus grand avantage aux élèves éloignés qui pourront s'arranger de manière à ne faire qu'une fois par jour le trajet de chez eux au collège.

Les élèves qui le désireraient pourraient aussi prendre des leçons de langue italienne, le tout à un prix très-modéré.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 novembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 12 novembre 1837. — 1° LE POSTILLON, opéra. — 2° LA LAMPE MERVEILLEUSE, ballet. — On commencera à six heures.

Mardi 14 novembre. — Première représentation de la troupe italienne. — NORMA, grand opéra italien en trois actes.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Étude de M^e Dargaud, avoué à Lyon, rue de la Loge, n° 4.
Adjudication définitive en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi dix-huit novembre mil huit cent trente-sept,

D'une maison et d'un petit jardin potager à la suite, situés en la commune de Vernaison, saisis au préjudice des mariés Benoit Christophe et Marguerite Peyret.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Antoine-Joseph Dargaud, avoué, demeurant à Lyon, rue de la Loge, n° 4. (3461)

(3464) Le mardi quatorze novembre mil huit cent trente-sept, en l'audience des criées du tribunal civil de Trévoux, il sera procédé à l'adjudication définitive :

1° D'une maison bourgeoise, en bon état, située à Chalamont;

2° Du domaine du Pot, sis à Villette, près la rivière d'Ain, composé 1° d'une maison bourgeoise, à mi-côteau, dans la plus belle exposition, au centre de la propriété; 2° d'un bâtiment d'exploitation et d'une grande étendue de fonds d'un seul tènement. Les voitures publiques de Bourg et de Genève, dans leur trajet journalier, cotoient le domaine qui appartient aux enfants mineurs Marmy.

S'adresser à Lyon à M. Bertholon, bijoutier, place de l'Herberie, n° 3, au 3^e, et à M. Roussel, avoué à Trévoux.

ANNONCES DIVERSES.

(3440) A VENDRE. — Fonds de cordonnier avec toutes les marchandises et accessoires. Ce fonds peut occuper sept à huit ouvriers, dont trois travaillent constamment pour bottes.

S'adresser au bureau du journal.

(6807) A VENDRE. — Deux billards de la fabrique Sollier, breveté, rue des Célestins, 6, à Lyon.

S'y adresser, ou chez M. Cotillon, limonadier, place Lévis, chez lequel ils sont livrés à l'essai.

(6804) A VENDRE. — Boiseries, rayons, banques, un bureau pour magasin.

S'adresser, de dix heures à trois heures, rue de la Préfecture, n° 5.

(4509) A LOUER à la Noël prochaine. — Un emplacement, four, séchoir et four à poterie, près la barrière du Rhône, cours du Midi, à Perrache.

S'adresser à M. Pater, rue St-George, n° 17.

(4507) A LOUER DE SUITE.

Bel appartement tout parqueté, boisé, vernir et tapissé, composé de sept pièces avec balcon, au 1^{er}, sur le quai de la Charité, au coin de la rue Perrache.

S'adresser au portier.

(3475) On demande un associé pour deux fabrications avantageuses qui sont déjà en activité. Il faudrait 1,000 f. pour l'une et 2,000 f. pour l'autre. La personne qui contracterait cette association pourrait choisir. Elle aurait aussi la facilité de prendre part aux travaux moyennant partage des bénéfices ou appointement fixe. On donnerait une bonne garantie.

S'adresser au bureau du journal.

(4500) On demande un associé qui pourrait disposer de 4 à 5,000 f. pour une fabrique ayant une bonne clientèle; l'associé ou le chef de fabrique serait trois ou quatre mois en voyage.

S'adresser au bureau du journal.

(4506) PLUMES PERRY.

Les plumes métalliques fabriquées par la maison Perry se composent d'un grand nombre d'espèces qui, sous des formes différentes, réunissent les qualités les plus remarquables de finesse, d'élasticité, de durée, de perfection. Elles conviennent à tous les genres d'écriture, française, anglaise, etc.; et comme elles possèdent, dans presque toutes les sortes, des pointes extra-fines, fines, moyennes ou larges, il n'est personne qui ne puisse y trouver des plumes qui conviennent parfaitement à son écriture. — Se vendent chez tous les papetiers.

(3426) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

Bandages herniaires,

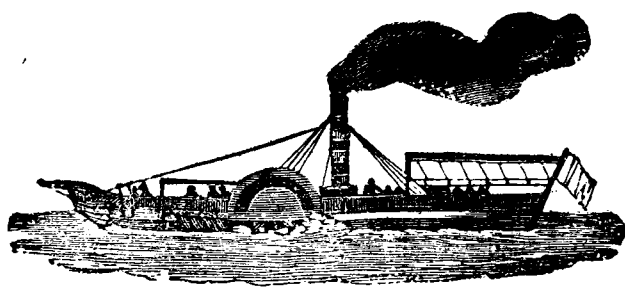
A ressorts élastiques, à vis de pression et à charnières, ou brisure droite ou inclinée.

Inventés et perfectionnés par Wickham et Hart, brevetés,

Rue Saint-Honoré, n° 257, près celle de Richelieu, à Paris.

Ces bandages sont propices pour toutes sortes de hernies, s'ajustent d'eux-mêmes, se portent sans sous-cuisses, et sans fatiguer en aucune manière les hanches.

Pour les voir et les essayer, à Lyon, s'adresser à M. Bianchi, bandagiste, rue de la Préfecture, n° 1, autorisé pour la ville de Lyon. — Pour s'en procurer par lettres, on doit envoyer la circonférence du corps, et indiquer l'état de chaque hernie. — Les prix en sont modérés. (Affranchir les lettres.) (6809)



Bateaux à Vapeur

SUR LE RHONE,

SERVICE D'HIVER.

Départs tous les jours, excepté le lundi, à neuf heures du matin, de la chaussée Perrache,

POUR VALENCE, AVIGNON ET LA ROUTE.

Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. (104)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ces sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Genève, chez M. Burkel, droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.

A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

Valence, Ronzier, place des Clercs.

Lons-le-Saunier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.

Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.

Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.

Ainsi que dans les principales villes de France. (3433)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS :

Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.

Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers, rue de Foy, n° 39.

Roanne, Amelot, confiseur.

Moutbrison, Lacroix, pharmacien.

Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.

Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.

Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.

Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armées.

Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.

Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.

Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.

Trévoux, Prost, épiciers.



(6808) CAFÉ INDIGÈNE DE SANTÉ.

Depuis plus de dix ans, M. BURLET, rue de la Barre, n° 4, au 3^e, attaché auparavant au service des hôpitaux de Lyon, prépare une substance avantageusement connue sous le nom de Café indigène de santé, autorisé par un brevet d'invention et approuvé par le conseil de salubrité et par de savants médecins qui en prescrivent journellement l'usage en remplacement du café ordinaire dont il a le goût et les qualités sans en avoir les inconvénients; il est calmant, adoucissant, fortifie l'estomac, facilite la digestion et procure le sommeil que le café ordinaire écarte.

Il faut bien se garder de confondre une composition dont le procédé est copié sur l'invention du sieur BURLET avec le Café indigène de santé, fabriqué par ce dernier, en vertu du brevet d'invention qui n'est que la consécration d'une industrie antérieure de plusieurs années. Le sieur BURLET ne fera qu'une réponse aux imputations calomnieuses des contrefacteurs: il se pourvoira devant les tribunaux, où il démontrera victorieusement qu'il est le véritable propriétaire et inventeur unique du procédé qui l'a fait breveter. Il est certains spéculateurs qui trouveraient fort commode de faire une guerre de plume et d'injure, quand il s'agit tout simplement de la spoliation d'une propriété qu'il appartient à la justice de faire respecter.

(4510) Manteaux en mérinos, étoffes napolitaines dourées et ouatées, collets en velours à 30 fr., schalls laine-tartan 6/4 à 6 fr., et autres au-dessous de leur valeur. Chez Julien, rue Luizerne, où l'on demande un apprenti commis.

SIROP SUDORIFIQUE.

Les meilleurs médecins avouent qu'on ne peut bien guérir les MALADIES SECRÈTES de toute nature et celles de la PEAU, que par l'usage de ce Sirop. Il chasse le VIRUS par la transpiration et dissipe l'ACRÉTÉ DU SANG.

Sirop de Désessart.

Son efficacité dans les plus mauvais RHUMES, les CATARRHES aigus et chroniques, l'ASTHME, la COQUELUCHE, le fait préférer à tous les autres pectoraux.

Chez Mariez, pharmacien, rue Vieille-Monnaie, n° 15. (3060)

PAR BREVET DE PERFECTIONNEMENT

BALANCES BASCULES

Pour le pesage des Voitures,

Pour Poids publics et grands Etablissements;

ET BASCULES PORTATIVES

L'usage des Marchands de Soie, de Fer, de Charbon; des Maisons de Roulage, Forges, Mines, etc.

CHEZ BERANGER ET C^e, BALANCEURS-MÉCANICIENS,

Rue des Forces, près la place de la Fromagerie,

A LYON.

(3421) Mlle Jamme, dentiste à Lyon, rue St-Pierre, n° 4, au 3^e, prévient le public qu'elle est tous les jours chez elle, excepté les dimanches, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir dans les petits jours, et dans les grands jusqu'à 6 heures.

(6800) JOSEPH MARLEIX,

DE LYON,

Auteur de la manipulation supérieure de la gomme élastique (caoutchouc), fabrique de cols perfectionnés en tous genres, à Lyon, place du Plâtre, n° 18,

A l'honneur de prévenir le public, particulièrement MM. les fabricants et les propriétaires de billards, que par suite de la dissolution de la société commerciale qui existait entre lui et les sieurs Sollier, Vallin, ses élèves, il vient de monter sa fabrique de bandes de billards et autres objets divers en gomme élastique. Il livrera ses produits en gros et en détail, en ville et au dehors, à des prix modérés. Il ajoute qu'il est seul breveté pour ce genre d'industrie, et que le brevet obtenu par M. Sollier, son ex-associé, n'est valable que pour les tables de billards et non pour les bandes.

SIROP PECTORAL DE MOU-DE-VEAU

PAR DISTILLATION,

Composé par P. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

Ce sirop, approuvé en 1788, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur tout autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, esquinancies, coqueluches, extinctions de voix, crachements de sang, et particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été observé que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec le plus grand succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée, matin et soir, comme préservatif, soit comme curatif, pendant sa période, agissant sur toutes les irritations de la gorge, de la poitrine et des poumons.

M. MACORS se fait un devoir d'annoncer au public que ce sirop, dont son père fut le seul inventeur, et duquel il fut l'unique successeur, ne doit pas être confondu avec ceux auxquels on a donné le même nom, dans l'intention de le contrefaire, et qui ne méritent nullement la même confiance. (3425)

HOTEL DU MIDI,

Rue Grenelle-Saint-Honoré, 59, à PARIS.

M. DUMONT, employé des postes, ayant acquis cet établissement de M^{me} CHARLET, désire réaliser le projet conçu par son prédécesseur de le destiner plus spécialement aux commerçants du Midi et notamment à ceux des départements du RHONE et de la LOIRE.

Cet HOTEL, situé au centre des affaires, à la proximité de la Bourse, des messageries, des promenades et des spectacles, est distribué en logements commodes et bien tenus. Les prix en sont modérés ainsi que ceux de tous les objets de consommation.

Une TABLE D'HÔTE à 2 FRANCS par tête est servie chaque jour à 5 heures précises. (3379)

PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME.

De GEORGÉ, pharmacien.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements et autres maladies de poitrine les plus invétérées. — Boîtes de 12 sous et 24 sous. — Dépôt général, à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien rue St-Jean, n° 39, et chez MM. Michel, à Tarare; Vignier, à Vienne; Ricard, à Grenoble; Hallée, à Autun; Mossel, à Mâcon; Terrat, à Châlon; Couturier, à St-Etienne; Ve Béraud-Gaillard, à Dijon, droguiste, rue Charrue. (3427)

BOURSE DE PARIS DU 9 NOVEMBRE.

Cinq pour cent.	109 70	109 70	109 65	109 65
— fin courant.	109 75	109 75	109 65	109 65
Quatre pour cent.	100 50			
— fin courant.	81 25	81 50	81 20	81 25
Trois pour cent.	81 35	81 35	81 25	81 25
— fin courant.	100	100	99 80	99 80
Rentes de Naples	100 15	100	99 85	99 95
— fin courant.				
Actions de la Banque	825			
Caisse hypothécaire	1205			
Quatre Canaux				
Emprunt d'Haïti				